

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU ROVE
SEANCE DU 10 MARS 2025

Conseillers Municipaux : Effectif : 29 ; Présents : 28 ; Pouvoir : 1 ; Absent : 1

L'an deux Mil vingt-cinq, le dix mars à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes Eugène LANTERI, sous la présidence de **Monsieur Paul SABATINO premier adjoint**, suite à la convocation en date du 3 mars 2025.

ETAIENT PRESENTS : BARTOLI Michel - BONNET Marie-Claude - CANGELOSI Laetitia-CASABURI Francine CORTES Jeanne - COSTE Raymonde – DEQUIVRE Claude - DESMATS Nicole - FIORI Frédéric - FERNANDEZ Danielle - GIRAUD Chantal - GUEVARA David –GROBEL Pierre - GIUDI Marie-Noelle - JAUFFRET Michel– JUAN Annie - LAVAL Jacques - LILLO Sabine - MARTINEZ Véronique - MAZADE Alain- MAISONNEUVE Régis MISSIMILLY Laurent MONTALBAN Francis – ROSSO Georges – ROSSO Viviane – SABATINO Paul - - SALAS Aline - SOLE Jean-Pierre.

ONT DONNE POUVOIR : SACOMAN Roger à DESMATS Nicole

ABSENT : SACOMAN Roger -

SECRETAIRE DE SEANCE : BONNET Marie-Claude

2025/01bis/03	ELECTION DES ADJOINTS
----------------------	------------------------------

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les article L.2122-7-2.

Considérant que dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après que Monsieur le Maire ait fait un appel de candidature, une seule liste est présentée :

Liste présentée par M. Francis MONTALBAN

- 1- Francis MONTALBAN
- 2- Nicole DESMATS
- 3- Michel JAUFFRET
- 4- Jeanne CORTES
- 5- Georges ROSSO
- 6- Chantal GIRAUD
- 7- Viviane ROSSO

PROCEDE à l'élection des adjoints au Maire

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Envoyé en préfecture le 13/03/2025

Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le

ID : 013-211300884-20250310-202501B03-DE

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	28
- Nombre de bulletins blancs ou nuls :	3
- Reste comme suffrages exprimés :	25
- Majorité absolue :	15

Le président annonce le résultat : la liste présentée par Monsieur Francis MONTALBAN a obtenu vingt-cinq (25) voix

APRES avoir constaté les résultats du dépouillement, la liste de Monsieur Francis MONTALBAN ayant obtenu la majorité absolue.

PROCLAME l'élections des adjoints au Maire et les déclare immédiatement installés dans leurs fonctions.

DECLARE élus en tant que Maire-adjoints dans l'ordre suivant :

Premier Adjoint	Francis MONTALBAN
Deuxième Adjoint	Nicole DESMATS
Troisième Adjoint	Michel JAUFFRET
Quatrième Adjoint	Jeanne CORTES
Cinquième Adjoint	Georges ROSSO
Sixième Adjoint	Chantal GIRAUD
Septième Adjoint	Viviane ROSSO

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire
Paul SABATINO



Envoyé en préfecture le 13/03/2025

Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le

ID : 013-211300884-20250310-202501B03-DE

